



Puis-je m'engager dans le crédit de mon copain ou non ?

Par Luce

Bonjour, nous nous posons une question, avec mon ami. Il va entrer dans un logement, réservé en location-accession, dans quelques mois. Il sera locataire, puis aura le droit d'acheter ce logement, au bout de 6 mois de location. Il a eu accès à cette possibilité car il était sous le plafond de ressources autorisant l'accès à ces logements. J'aimerais investir, moi aussi. Mais tout est très cher. Il propose que je m'engage dans le crédit qu'il obtiendrait, pour ce logement, avec lui. Or, je suis quasiment certaine que vu le plafond de ressources imposé pour entrer dans le programme de location-accession, je n'aurais d'aucune manière le droit de co-acheter ce logement avec lui. La banque, elle, me prêterait l'argent, mais quels droits aurais-je sur cet appartement, vu qu'il sera acquis par location-accession, par lui, uniquement ? Merci pour vos lumières !

Par Henriri

Hello !

Votre projet n'est pas seulement de vous engager dans le crédit de votre copain*. Ce que vous voulez c'est plutôt acquérir un appartement à deux. Alors ce sont les conditions de cet achat en location accession à la propriété qu'il faut remplir à deux.

* simple relation amicale ou relation de couple genre concubinage ou PACS (et l'appartement sera votre habitation principale commune ?).